



Metaltec Vaud
Assemblée générale ordinaire 2025

Procès-verbal de l'assemblée générale du **vendredi 2 mai 2025**, à 16h00, au Centre Mondial du Cyclisme UCI, à Aigle
Salle Grammont

Présidence	Secrétaire patronale	Prise de notes	Invité(s)
Philippe Aubert	Joëlle Sala-Ramu	Anne-Laure Maniakine	Selon liste

Entreprises convoquées : 71

Entreprises représentées : 19, par 19 personnes

Entreprises excusées : 20

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour	2
2.	Adoption du procès-verbal de l'AG du 25 avril 2024	2
3.	Adhésions – Mutations – Démissions – Exclusions	2
4.	Rapports annuels	3
4.1	du Président cantonal	3
4.2	du Président de la Commission de formation technique	5
5.	Point de situation cotisations AM Suisse	6
6.	Rapports du caissier et des vérificateurs de comptes	6
7.	Adoption des comptes 2024, du budget 2025 et du rapport de l'organe de contrôle	7
8.	Fixation des cotisations et finance d'entrée 2025	7
9.	Modification des statuts	8
10.	Rapport d'activités de la FMVB	8
11.	Présentation des responsabilités du Comité	9
12.	Élection des membres du Comité (selon échéances des mandats)	9
12.1	du Président cantonal	10
12.2	du Vice-président	11
12.3	des membres	11
13.	Élection de la Commission de vérification des comptes	11
14.	Informations du Groupe Metaltec Vaud	12
15.	Information de la Fédération vaudoise des entrepreneurs	15
16.	Félicitations aux Lauréats des brevets 2024	17
17.	Propositions individuelles	17
18.	Allocution de Monsieur Grégory Devaud, Syndic d'Aigle et Président de la Fondation du Tour de Romandie	18



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Philippe AUBERT, Président du Groupe Metaltec Vaud, ouvre l'assemblée à 16h07 en souhaitant la bienvenue aux membres à l'UCI, Centre Mondial du Cyclisme, à Aigle.

Les membres ont été régulièrement convoqués en date du 4 avril 2025, conformément aux statuts du Groupe Metaltec Vaud. De ce fait, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Un droit de vote par entreprise est accordé.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AG DU 25 AVRIL 2024

Aucune remarque sur ce procès-verbal, il est accepté tel que rédigé, par mains levées, avec remerciements à son auteure.

3. ADHÉSIONS – MUTATIONS – DÉMISSIONS – EXCLUSIONS

Mme Joëlle SALA-RAMU, Secrétaire patronale, souhaite la bienvenue aux entreprises qui ont rejoint le groupe Metaltec Vaud au cours des années 2024-2025 :

- **HBF SA Metal System Solutions** à Lausanne
- **Beaufrère Sàrl** à Ogens
- **CTM constructions métalliques Figueira Marques** à Bussigny
- **Oguey Construction Métallique Sàrl** à Leysin

Trois entreprises sortent du groupe :

- **Olivier Leresche** - démission
- **Metalp SA** – liquidation
- **Villanchet S.A.** - démission

Une entreprise a changé de raison sociale :

- **Delessert SA** devient **Trifon SA**

Aujourd'hui, le Groupe Metaltec Vaud compte **71 entreprises** :

33 entreprises dans la section Lausanne et environs
18 entreprises dans la section Ouest
18 entreprises dans la section Est
2 entreprises dans la section Isolation et calorifugeage



4. RAPPORTS ANNUELS

4.1 du Président cantonal

« Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis,

On y est, la retraite a sonné, il s'agit là de mon dernier rapport en tant que Président. Enfin ! dirons certains, c'est en effet une longue présidence qui s'achève.

Cette année, votre comité a mené un chantier important : le renouvellement de ses membres et surtout la détermination des tâches et la répartition des mandats qui historiquement, était l'affaire du seul président.

Objectif : amener du sang neuf, de nouvelles idées, du souffle, de l'énergie, pour faire face à un contexte propice au changement et à de nouvelles orientations.

Nous avons désigné à l'unanimité Nicolas Duchêne, qui vous sera proposé à l'élection, pour reprendre la barre. Un homme engagé, solide, réfléchi. Je lui souhaite beaucoup de plaisir et des actions couronnées de succès. Il ne sera pas seul car à la vice-présidence, Xavier Stadlin succède à Alain Barraud.

Alain que je remercie ici sincèrement pour son engagement, sa loyauté et sa capacité de persuasion, aidé de sa grosse voix et pour ses interventions légendaires, dont les fameux « Etats généraux ».

La fin de mon mandat coïncide parfaitement avec un comité expérimenté (les anciens) et l'arrivée d'une nouvelle génération, fougueuse et innocente, qui a besoin de changer les choses, d'être efficace et actif, et qui n'a pas envie de perdre du temps en discussion.

Mon départ est aussi l'occasion pour ce comité d'apporter de nouvelles réponses à de nouvelles problématiques, mais aussi de poursuivre certains projets en cours ou non aboutis, tels que :

- *Valoriser le travail du bureau technique dans les soumissions*
- *Rendre transparent les comptes prorata et exiger des décomptes*
- *Faire payer aux clients qui l'exigent, les frais de garantie de restitution d'acompte, de bonne exécution, de fin de travaux, etc.*
- *Harmoniser nos conditions générales et de paiement pour faire inverser la tendance aux longs délais de paiement.*
- *Obtenir la validité de nos conditions face aux conditions qu'on nous fait signer.*
- *Valoriser les entreprises formatrices et dont la direction est titulaire de formations supérieures.*

Je constate que rester rentable tout en étant compétitif devient de plus en plus difficile, de multiples éléments parasites dont principalement le manque de compétences des directions de travaux, les plannings irréalistes, l'ordre des étapes de chantier ignoré, nous handicapent, ainsi que le manque de personnel qualifié.

Vous allez devoir innover, et montrer de nouvelles directions, tout en faisant réapparaître d'anciens procédés tels que la solidarité, l'échange d'information au sujet des mandats à chercher, l'échange de prestations en nature, la spécialisation dans un domaine particulier, les échanges d'apprentis, etc.

Si nous réussissons à gagner notre vie malgré les conditions actuelles, la moindre relance pourrait enfin nous apporter un peu d'air. Mais pour cela, il faut tenir bon. Ensemble.

Côté formation, de belles choses ont été accomplies : l'ouverture des ateliers de la construction métallique à Tolochenaz, les sélections romandes aux SwissSkills qui s'y sont tenus, et des projets innovants, comme le projet pilote de cours complémentaires aux CIE ou le projet, en cours de réalisation, de formation continue sur le conteneur. Mais aussi la possibilité de faire une première année scolaire à plein temps pour les dessinateurs à l'École romande du métal.



Encourager les entreprises à former des apprentis, valoriser les formations continues, investir dans le savoir, sont des éléments clés.

Et pour avancer, il faut aussi comprendre le monde qui change. Nous l'avons fait, cet été, au stamm du château de Glérolles. L'intelligence artificielle générative et de comment elle peut, oui, nous aider à rester humains, rester humain c'est aussi de rester pragmatique et solide face au changement.

L'instauration par les partenaires sociaux de la caution conventionnelle, la plateforme SIAC qui renforce la transparence, encouragent une concurrence loyale et soutient les entreprises qui respectent leurs obligations. C'est un pas dans la bonne direction.

Sur le front social, les négociations salariales 2025 n'ont pas abouti à un accord. Les salaires minimaux et réels restent inchangés. Aucune augmentation n'est rendue obligatoire : le libre choix est laissé à l'entrepreneur. A chacun de prendre les bonnes décisions pour le bien de ses employés et de l'entreprise.

Après dix années à la présidence de Metaltec Vaud, je dresse un bilan positif. J'ai beaucoup appris, pris des coups, fait de mon mieux, vu passer plusieurs secrétaires patronaux et autant de tempêtes. Un comité fort et un secrétariat efficace et efficient (Joëlle et Anne-Laure, que je remercie) permet d'avancer sereinement.

Je n'ai pas de regrets sur le passé, le cumul des mandats, l'accident d'hélicoptère qui a décimé le comité directeur, le COVID, la situation économique, les intérêts de chacun, sont autant de facteurs qui ne facilitent pas la tâche. Je suis certain que les dix prochaines années seront sereines et pleines de réussite pour Nicolas et son équipe.

Ce qui m'a toujours motivé, c'est l'innovation, la formation et le succès des jeunes.

Mon rêve : un réseau d'entrepreneurs du métal à l'échelle des régions et du canton, le partage de compétences, d'équipement, de qualifications.

Je quitte la présidence de Metaltec Vaud aujourd'hui, mais reste président de Metaltec Romandie jusqu'en avril 2026. Le combat continue. L'engagement aussi.

Sur un autre front, vous le savez, les cotisations font débat. Depuis notre adhésion à AM Suisse ex USM en 2019, les coûts ont augmenté, sans que nos membres en retirent une valeur claire. Le comité a donc pris ses responsabilités. Nous financerons au maximum 50% des cotisations à AM Suisse, et une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée si les hausses continuent. Ce n'est pas un bras de fer, c'est un signal. Nous voulons collaborer, mais équitablement.

Malgré les tensions, nous croyons en l'utilité de Metaltec Suisse. Sa mission est noble. Son réseau solide. Mais la relation doit être repensée, ajustée, rendue plus juste.

Avant de conclure, je tiens à remercier : les experts, les formateurs, les membres des commissions, les écoles, et vous tous, membres de Metaltec Vaud, pour votre confiance, votre engagement, et votre passion.

Restez positifs, créatifs, confiants, coopératifs, professionnels, ambitieux, formateurs et fiers de votre métier, de vos compétences, faites changer les choses sans hésitation et sans craintes.

A toi Nicolas, ton comité, soyez forts et restez vous-mêmes !

Merci. »

Philippe Aubert



4.2 du Président de la Commission de formation technique

« Mesdames, Messieurs,

Il y a un an, je prenais le relais à la présidence de votre commission de formation technique.

Un an seulement, et déjà tant de défis, tant d'avancées, tant de projets portés ensemble !

2024 restera une année charnière pour notre métier. Depuis le 1er janvier, une nouvelle ordonnance de formation est entrée en vigueur, et elle change tout : Nos jeunes ne doivent plus seulement savoir-faire... Ils doivent savoir agir, réfléchir, s'adapter.

Fini le simple exécutant : nous formons des professionnels capables d'innover, de résoudre, de construire dans un monde en mouvement.

Cette nouvelle ordonnance, c'est notre nouvelle carte. Il ne sert à rien de regarder en arrière : il nous appartient de tracer la route devant, avec elle.

Mais une carte, aussi précise soit-elle, ne vaut rien sans guides. Et ces guides, c'est vous : formateurs, entreprises, école, professionnels passionnés. C'est vous qui transmettez le savoir-faire, mais surtout, l'envie. C'est vous qui faites naître des vocations, souvent par un mot, un geste, une confiance accordée.

Alors oui, nous pouvons être fiers : cette année, tous nos candidats CFC ont réussi. 100 % de réussite. Un résultat remarquable. Mais soyons lucides : derrière ce chiffre, une réalité nous rattrape. La relève manque. En 2024, seulement 7 élèves CFC et 5 élèves AFP se sont présentés. Ce n'est pas suffisant pour faire vivre notre profession de demain.

Heureusement, nous avançons.

Nos nouveaux ateliers, inaugurés en mars, sont un véritable levier : ergonomiques, modernes, ils ont permis aux apprentis de travailler mieux, plus efficacement. Pour la première fois, aucun temps supplémentaire n'a été nécessaire aux examens. Cela prouve qu'avec les bons outils, la jeunesse peut aller loin.

Et puis, un signe qui ne trompe pas : pour la troisième année consécutive, une jeune femme a obtenu son CFC. La construction métallique n'est plus seulement une affaire d'hommes : elle devient une affaire de talents.

Pour soutenir cet élan, nous avons conçu un guide pratique pour accueillir les stagiaires. Parce qu'un simple stage peut décider d'une carrière. Il peut donner à un jeune l'envie de se lever chaque matin pour faire ce métier que nous aimons. Accueillir, transmettre, encourager : là aussi, nous avons une responsabilité.

Je veux aussi souligner l'importance du projet pilote des cours pratiques complémentaires. Un projet précieux qui permet aux apprentis de consolider leurs bases et de découvrir toute la richesse de notre métier. Mais pour qu'il ne reste pas une simple expérience, il faudra, ensemble, lui assurer un avenir : trouver son financement et garantir l'équité pour tous.

Enfin, une autre bonne nouvelle : la commission technique romande des dessinateurs renaît, sous la présidence de Madame Patricia Chabanel. Elle accompagnera nos efforts de promotion et de formation, notamment dans la perspective de la nouvelle ordonnance attendue pour 2028. Former, ce n'est pas seulement transmettre des techniques. C'est transmettre une passion. Une fierté. Un métier.

Je termine en remerciant de tout cœur celles et ceux qui œuvrent, souvent dans l'ombre, pour construire ce futur : les formateurs, les entreprises formatrices, l'École de la construction, et bien sûr, chaque membre de notre commission.

Votre engagement fait la force et la fierté de notre profession.

Ensemble, continuons à bâtir des vocations aussi solides que nos ouvrages.

Merci. »

Grégory Pernet



5. POINT DE SITUATION COTISATIONS AM SUISSE

M. Nicolas DUCHÊNE reprend la parole pour informer l'assemblée que les cotisations d'AM Suisse ne cessent d'augmenter. La faïtière souhaite que les contributions de Metaltec Vaud passent de 50% à 70%.

Le Comité a défendu la position et les intérêts du Groupe face à AM Suisse lors de rencontres en exposant la situation particulière du Canton de Vaud et de son écosystème à la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Le Comité a pour volonté de préserver une relation constructive avec la faïtière du métier. Toutefois pour garantir la viabilité du Groupe, il ne sera financièrement pas possible de subvenir à une augmentation supérieure à 50%.

Le Comité soumet aux membres la position suivante.

Accord pour une augmentation maximale à 50% des cotisations, cas échéant libre choix à l'entrepreneur de s'affilier ou non à la faïtière en direct.

Pour ouvrir cette possibilité, il sera nécessaire de procéder à une suppression de l'art. 6 al. 3 dans les statuts du Groupe, soit : *« Les membres du groupe acquièrent automatiquement la qualité de membre de l'association faïtière suisse (AM Suisse). »*

Dans ce contexte, le comité a décidé de probablement convoquer une assemblée générale extraordinaire cet automne.

6. RAPPORTS DU CAISSIER ET DES VÉRIFICATEURS DE COMPTES

Aucune modification n'est à annoncer sur les comptes qui ont été adressés.

Aucune question de l'assemblée sur les comptes.

Total au bilan au 31.12.2024 de CHF 96'118.28

Fonds de caution conventionnelle au 31.12.2024 de CHF 31'017.16

Bénéfice au 31.12.2024 de CHF 4'481.02

Pour rappel, 4 entreprises ont rejoint le groupe dont leur finance d'entrée permet de dégager un bénéfice.

La part de cotisation due à AM Suisse s'élève à CHF 94'360.-, ce qui correspond à 51% des cotisations demandées par AM Suisse. 72% de nos revenus ou 85% des montants encaissés au titre des cotisations sont absorbés par la part due à AM Suisse.

Mme Joëlle SALA-RAMU demande aux membres s'il y a des questions concernant les cotisations.

Question : *« Quel est le lien financier entre la FVE et Metaltec Vaud, comment cela fonctionne ? »* ; *« Quelles prestations offre la FVE pour nous, entrepreneurs ? »*

Mme Joëlle SALA-RAMU précise qu'il n'existe pas de lien financier direct entre la FVE et Metaltec Vaud. Une entreprise devient coopératrice de la FVE par le biais des IS/IVC et de ses cotisations. Ces contributions financent l'écosystème de la FVE, qui comprend notamment l'École de la construction et ses avantages, le Centre de formation d'Échallens, le partenariat social et les activités liées aux conventions collectives de travail ainsi que la défense des intérêts patronaux.



Une entreprise peut également choisir d'adhérer à sa faïtière, devenant ainsi Coopérateur+, ce qui lui permet de siéger dans des commissions décisionnelles et de développer son réseau afin de défendre les intérêts du métier.

M. Philippe AUBERT explique la problématique liée aux cotisations à la faïtière dont les prestations n'amènent pas de plus-value aux entrepreneurs par rapport aux services offerts par la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

M. Nicolas DUCHÊNE informe qu'une assemblée extraordinaire sera probablement convoquée cette année afin de régler la question des cotisations.

Budget

Le budget 2025 est présenté par la Secrétaire patronale.
Aucune question de l'assemblée sur le budget.

7. ADOPTION DES COMPTES 2024, DU BUDGET 2025 ET DU RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Le 1^{er} vérificateur, M. Jean-Yves VILLANCHET, étant sorti du Groupe Metaltec Vaud, celui-ci est remplacé par le 2^e vérificateur.

M. Tiago CARDOSO prend la parole en sa qualité de 2^e vérificateur des comptes et lit son rapport.

Les comptes 2024 et le budget 2025 sont adoptés à l'unanimité, par mains levées.

8. FIXATION DES COTISATIONS ET FINANCE D'ENTRÉE 2025

Afin de rendre les cotisations en adéquation avec les exigences nationales et cantonales, selon les discussions avec AM Suisse, le Comité devra réviser les cotisations pour 2026.

Le Comité propose ainsi de maintenir les cotisations telles quelles pour 2025 :

Finance d'entrée à Metaltec Vaud

CHF 1'500.-

Cotisation variable Metaltec Vaud

0.125% des salaires AVS de l'année précédente (min. CHF 250.- / max. CHF 1'500.-)

Cotisation variable AM Suisse

selon nombre d'employés par entreprise

Sans collaborateur :	CHF	150.-
1 à 5 personnes :	CHF	350.-
6 à 10 personnes :	CHF	700.-
11 à 15 personnes :	CHF	1'000.-
16 à 20 personnes :	CHF	1'300.-
21 à 30 personnes :	CHF	1'700.-
31 à 40 personnes :	CHF	2'000.-
41 à 50 personnes :	CHF	2'300.-
51 à 60 personnes :	CHF	2'600.-
Dès 61 personnes :	CHF	2'900.-



Le Président ouvre la discussion.

Le maintien des cotisations est accepté à l'unanimité par mains levées.

9. MODIFICATION DES STATUTS

Afin de renforcer les représentations et d'optimiser les missions qui incombent à la présidence, le Comité souhaiterait instaurer une double vice-présidence.

Dans ce but, il soumet au Groupe la proposition de modification des statuts suivante :

Art. 20 al. 4

Actuel

« ⁴ Le vice-présidents est désigné parmi les membres du Comité cantonal. Le secrétaire et le caissier peuvent être choisis en dehors de son sein. »

Nouveau

« ⁴ **Les vice-présidents sont** désigné**s** parmi les membres du Comité cantonal. Le secrétaire et le caissier peuvent être choisis en dehors de son sein. »

La proposition de modification des statuts ci-dessus est approuvée à l'unanimité par mains levées.

10. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FMVB

« Mesdames et Messieurs,

Quelques informations sur la caisse de pension FMVB.

Le transfert du siège de la caisse de Lausanne à Tolochenaz a été acté au 1^{er} janvier 2025.

La problématique de la relation entre le bureau SGIP à Lausanne et la FMVB a pu enfin être réglé par la signature d'une convention de sortie, elle sera signée par le Président et votre serviteur au prochain comité de placement de ce lundi !

La fortune au 31.12.2023 s'élevait à CHF 781'024'966.00

La fortune au 31.12.2024 s'élève à CHF 860'679'808.00

Vous avez reçu en fin d'année dernière l'augmentation du Groupe Mutuel pour la couverture maladie, rappelez-vous, il ne faut pas confondre « RHT » et arrêt maladie !

Avez-vous des questions ?

Merci. »

Alain Barraud

M. Michel DUCOMMUN invite le Comité à parler d'une rente supplémentaire en lieu et place d'une 13^e rente, dès lors que le financement n'est pas assuré définitivement.



11. PRÉSENTATION DES RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

Comité 2025		Responsabilités	Dès 2025
Président	Nicolas Duchêne	Metaltec - Défense des intérêts du groupe au niveau régional, romand, national FVE - Membre du Conseil d'administration (CA) (CD ultérieurement)	Election AG 2025
Vice-Président	Xavier Stadlin	Représentant des intérêts du groupe au niveau national AM Suisse Formation supérieure (brevet et maîtrise) Formation continue	Désigné par le comité (art 20 al 4)
Membres	Philippe Aubert	<u>Assure la transition</u> Président Metaltec Romandie Membre du CD et CA FVE sortant à définir et à remplacer	
	Gregory Pernet	<u>Dicastère Formation initiale – CM & DCM</u> Président de la CFT, CFP Métal+toi (promotion de la relève)	Désigné 2 ^{ème} Vice-Président si acceptation modification des statuts
	Alain Barraud Pierre Gablowski	<u>Dicastère FMVB conseil de fondation</u> <u>Assure la transition</u> , Membre du CA sortant à définir et à remplacer	
	Marco Guarnaccia Jean-Pierre Delessert	<u>Dicastère CCT</u> <u>Négociation CCT</u>	
	Dominique Pirrello	<u>Dicastère Communication et relations publiques</u>	
Secrétaire, caissier	Joëlle Sala	Secrétaire patronal FVE	

12. ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ (SELON ÉCHÉANCES DES MANDATS)

Composition actuelle du Comité.

Personne	Statut	Autres fonctions
Philippe Aubert	Président	Président Metaltec Romandie
Alain Barraud	Vice-président	Président de la section Isolation et calorifugeage Vice-Président conseil de fondation de la FMVB
Marco Guarnaccia	Membre	Président de la section Est
Jean-Pierre Delessert	Membre	Président de la section Lausanne et environs
Xavier Stadlin	Membre	Président de la section Ouest
Grégory Pernet	Membre	Président CFP/CFT
Nicolas Duchêne	Membre	
Dominique Pirrello	Membre	
Pierre Gablowski	Membre	

Les membres du Comité sont élus pour un mandat de 3 ans.

Cette année, M. Xavier STADLIN doit être réélu. Il a été désigné par le Comité pour remplacer M. Alain BARRAUD, actuel vice-président, qui souhaiterait laisser sa place à la génération future.



12.1 du Président cantonal

C'est avec beaucoup d'émotions que M. Philippe AUBERT quitte la présidence du groupe après dix années d'engagement au service de la profession, autant au sein de la FVE, du Comité directeur, que des diverses commissions de formation. Il propose d'élire M. Nicolas DUCHÊNE pour lui succéder et lui laisse la parole.

« Merci Philippe,

Je suis honoré de la confiance que m'accordent notre Président et les membres de notre Comité et j'espère également pouvoir compter sur la vôtre.

J'ai pleinement conscience des défis qui nous attendent dans notre secteur, notamment en ce qui concerne les lourdeurs administratives qui pèsent toujours davantage sur nos entreprises. Aujourd'hui, le ratio bureau-atelier a littéralement explosé. Chaque chantier est devenu un véritable parcours d'obstacles, où nous n'avons plus le droit à l'erreur. Le moindre oubli ou un manque de connaissance administrative peut avoir des conséquences plus ou moins graves. Il est urgent de retrouver du bon sens et d'instaurer à nouveau des relations d'égal à égal avec nos clients.

Parmi mes premières réflexions, j'aimerais que nous puissions imaginer ensemble une base de données commune aux entreprises membres. Cela nous éviterait d'avoir à remplir, à chaque appel d'offres, des dizaines d'annexes que nous devons désormais non seulement compléter, mais aussi trouver et télécharger nous-mêmes.

Être membre de Metaltec Vaud et Coopérateur de la FEDE devrait être un véritable gage de qualité et surtout nous éviter des démarches répétitives pour faire valoir notre professionnalisme.

En ce qui concerne la formation, j'attache une grande importance à la valeur du CFC. Celui-ci doit être une vraie reconnaissance, une sorte de Graal dont nos jeunes doivent être fiers. J'en ai assez d'entendre dire que « les jeunes sont tous des fainéants » ou que « tous les patrons exploitent les apprentis, qui passent quatre ans à balayer ».

Pourquoi ne pas créer un réseau d'entreprises formatrices engagées, qui garantiraient une formation de qualité ?

Les jeunes et leurs parents doivent savoir dans quel type d'entreprise ils vont être formés. Celles qui se donnent les moyens de proposer une formation exemplaire doivent être valorisées à leur juste mesure. Cela, je l'espère, nous permettra d'être plus exigeants lors du recrutement, mais aussi tout au long de la formation de nos apprentis.

Je suis prêt à relever ces défis. Je sais pouvoir compter sur un comité engagé, avec lequel je pense partager une vision commune. Et puis, je suis tenace. Je ferai tout mon possible pour que cela fonctionne ! »

Nicolas Duchêne

M. Philippe AUBERT reprend la parole pour procéder à l'élection de Nicolas DUCHÊNE en qualité de Président du Groupe Metaltec Vaud.

L'Assemblée élit à l'unanimité, par mains levées, M. Nicolas DUCHÊNE à la présidence.

L'Assemblée générale est reprise par le Président nouvellement élu, M. Nicolas DUCHÊNE.

12.2 du Vice-président

M. Xavier STADLIN est proposé pour reprendre la Vice-présidence en remplacement de M. Alain BARRAUD mais doit faire avant l'objet d'une réélection par le Groupe en qualité de membre.

12.3 des membres

M. Xavier STADLIN doit être réélu.

M. Xavier STADLIN est élu à l'unanimité, par mains levées, en qualité de membre et ainsi de Vice-président.

L'assemblée remercie le Comité par applaudissements.

Nouvelle composition du Comité.

Personne	Statut	Autres fonctions
Nicolas Duchêne	Président	Représentant Vaud de Metaltec Romandie
Xavier Stadlin	Vice-président	Président de la section Ouest
Philippe Aubert	Membre	Président Metaltec Romandie
Alain Barraud	Membre	Président de la section Isolation et calorifugeage Vice-Président conseil de fondation de la FMVB
Jean-Pierre Delessert	Membre	Président de la section Lausanne et environs
Marco Guarnaccia	Membre	Président de la section Est
Grégory Pernet	Membre	Président CFP/CFT
Dominique Pirrello	Membre	
Pierre Gablowski	Membre	

13.ÉLECTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

La Commission de vérification des comptes est composée comme suit :

1^{er} vérificateur : M. Jean-Yves VILLANCHET

2^e vérificateur : M. Tiago CARDOSO DE SOUSA

Suppléant : M. Yvan RUFLI

M. Tiago CARDOSO DE SOUSA s'étant représenté en 2024, faute de volontaires, il ne souhaite pas repasser 1^{er} vérificateur. C'est donc M. Yvan RUFLI qui passe de suppléant à 1^{er} vérificateur et deux personnes doivent être désignées afin de l'accompagner.

Un 2^e vérificateur doit être nommé.

Un suppléant doit être nommé.

M. Léonard DUPASQUIER se propose en qualité de 2^e vérificateur.

M. Mario FIGUEIRA est désigné par l'assemblée en tant que suppléant, il sera contacté par la suite, n'étant pas présent aujourd'hui.



Pour 2025, la commission de vérification des comptes se composera comme suit :

1^{er} vérificateur : M. Yvan RUFLI

2^e vérificateur : M. Léonard DUPASQUIER

Suppléant : M. Mario FIGUEIRA

La composition est approuvée par mains levées.

Une pause de 15 minutes est prise entre 17h00 et 17h15.

Les invités sont accueillis dans la salle afin de rejoindre les membres pour la dernière partie de l'assemblée générale.

Le Comité offre un présent à M. Philippe AUBERT en guise de remerciements pour tout le travail accompli durant son mandat à la présidence.

La Secrétaire patronale, Mme Joëlle SALA-RAMU et son assistante, Mme Anne-Laure MANIAKINE, sont également remerciées pour leur travail avec une composition florale.

14. INFORMATIONS DU GROUPE METALTEC VAUD

CFC Constructeur/trice métallique

L'ordonnance pour la formation initiale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

La Commission de formation technique (CFT) a travaillé sur un guide de la formation et un exemple de dossier de formation afin d'aiguiller au mieux les apprentis et formateurs.

AFP Constructeur/trice métallique

La nouvelle ordonnance entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

CFC Dessinateur/trice constructeur/trice sur métal

La nouvelle ordonnance entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2028.

L'École romande du métal à Bulle offre un enseignement spécialisé dans un cadre exceptionnel avec une année de formation en école à plein temps. Des conditions avantageuses sont proposées pour les membres Metaltec Vaud.

Nouvelles de M. Benjamin RIGHINI :

« La section dessinateur en construction métallique compte 17 apprentis cette année, dont 4 filles. Les cours sont dispensés par Mme Diane FREI et Yannick BEAU.

Les élèves les plus motivés apprécient particulièrement la qualité des cours organisés ainsi que les visites pratiques, qui permettent de mieux relier théorie et application. Cependant, certains apprentis ne bénéficient pas d'un suivi suffisant de la part de leur maître d'apprentissage. Un échange avec les entreprises est nécessaire afin d'assurer un bon retour de ces derniers en entreprise.

Les cours dispensés à Fribourg se déroulent dans d'excellentes conditions, avec une communication fluide et efficace entre les enseignants, notre école et les apprentis.

L'année et la précédente a été rythmée par plusieurs projets, notamment la réalisation d'une passerelle et du projet cristal, incluant des travaux de soudure sur tôle poli miroir avec l'école de constructeurs.



Un examen en blanc a été organisé par M. Romain GENOLET, avec la participation d'experts pour la correction, afin de préparer les apprentis aux examens officiels. Cette année, les premiers apprentis de cette section se présenteront aux examens de CFC.

On constate une bonne progression des apprentis dessinateurs dans l'ensemble de la Romandie. L'attractivité de la formation reste plus faible dans les cantons éloignés, principalement par manque de visibilité. Ce défi pourra être relevé avec plus de volonté et une meilleure publicité.

Enfin, un cours AutoCAD, organisé en parallèle par l'école, a été proposé aux employés d'autres entreprises afin de renforcer leurs compétences techniques.

L'École Romande du Métal est plus qu'un lieu de formation : c'est un tremplin vers un avenir prometteur. Grâce à l'implication de chacun et à une volonté collective de progresser, nous construisons ensemble un avenir solide, fait de savoir-faire, d'innovation et de réussite. Continuons sur cette voie, en cultivant la passion du métier et en croyant en la force de la relève. L'avenir appartient à ceux qui s'investissent avec cœur et détermination – et nous avons tout pour réussir. »

Formation supérieure

M. Marco IORILLO est le représentant de la [formation supérieure](#) pour le Canton de Vaud.

Metallbau Technik

Le livre sur la technique de la construction métallique a été traduit en français. Il est désormais disponible sur la plateforme [CataroproShop](#).

AM Suisse

Des personnes bilingues français-allemand sont recherchées pour intégrer les diverses commissions d'AM Suisse afin de représenter les intérêts romands et vaudois.

Stage

[Un guide pratique](#) pour accueillir un stagiaire a été créé par la CFT incluant des pièces de stage à fabriquer avec photos et plans de montage.

Meilleur apprenti vaudois 2024

Félicitations à M. Giulian AMIGUET de chez Alo Constructions Métalliques SA à Yverdon-les-Bains qui a été élu meilleur apprenti vaudois 2024.

SwissSkills

La Sélection romande des SwissSkills s'est tenue dans nos ateliers de la construction métallique à l'École de la construction, à Tolochenaz, le 22 mars 2025 durant les portes ouvertes de l'école. La compétition s'est tenue sous la responsabilité de M. Rémy MORNOD. Deux vaudois ont concouru mais n'ont pas réussi à finir la pièce.

Formation continue

Des séminaires techniques sur une journée sont prévus une fois par année.

Pour 2025, le séminaire est prévu en octobre et portera sur :

Soudure Laser – SUVA – pratique et théorie

Rappel de normes EN 1090 avec la participation de l'Association suisse pour la technique du soudage ASS.

Pool experts romands

Metaltec Suisse dispose d'un pool d'experts permettant des appréciations et expertises en construction métallique : [Accueil - Metallbauexperte](#)



Plateforme de protection incendie

La plateforme pour les plaquettes anti-feu est en route. Les fonctionnalités sont en train d'être étendues : <http://www.plateforme-protection-feu.ch>

Séminaires 2025

Séminaire technique sur la charpente métallique.

Metaltec Suisse

M. Niklas Dula, Président de la commission technique de Metaltec Suisse prend la parole pour partager quelques informations.

Formation initiale

Metaltec Suisse propose des fiches d'information « [factsheets](#) ».

Le dossier pour la formation professionnelle initiale désormais orientée vers les compétences opérationnelles compte 16 missions développées dans un classeur pédagogique complémentaire pour un total de 800 pages. Désormais la facturation aura lieu au cours du 1^{er} semestre pour un montant de CHF 400.-.

Commissions :

Les membres francophones des différentes commissions sont présentés :

Commission de la formation initiale

- Membre : Pascal Broch (Président : M. Mathias Hächler)

Commission d'assurance qualité

- Membre : Benjamin Righini (Président : M. Stephan Gutknecht)

Commission de formation continue

- Membre : Jean-Blaise Berclaz (Président : M. Menge Ruprecht)

Commission technique

- Président : M. Niklas Dula

Commission et groupe de travail économie et communication

Formation supérieure :

Des modules pour la formation continue au niveau du [certificat d'association](#) ont été créés.

Divers :

Des réunions de branches techniques Construction en acier se sont tenues à Maienfeld et à Aarberg.

La plateforme [Protection feu](#) est disponible et en service.

Une nouvelle campagne publicitaire pour la promotion de la relève est en cours avec [Métal et toi](#).

Une [liste de contrôle pour les après-midis de stage d'orientation](#) y est disponible.

Le [coffret découverte Métal et Toi](#) est mis en avant avec un influenceur.



Les projets de promotion de la relève sont également gérés via les réseaux sociaux, Metaltec Suisse est présent notamment sur Instagram, LinkedIn, Tiktok, Snapchat, Youtube, etc.

La revue spécialisée « [metall](#) » est éditée pour transmettre les informations de la branche.

Des outils de travail tel qu'un « contrat d'entreprise pour prestations de sous-traitance » sont disponibles sur le [shop AM Suisse](#).

M. Niklas Dula se rend disponible à l'occasion du repas pour toute question et remercie le groupe pour l'invitation.

15. INFORMATION DE LA FÉDÉRATION VAUDOISE DES ENTREPRENEURS

Directeur de la Fédération vaudoise des entrepreneurs

M. Jean-François PITTET indique que c'est pour lui un plaisir de prendre la parole ici. L'institution qu'est la Fédération vaudoise des entrepreneurs a été créée en 1904 regroupant un maximum de métiers. La FVE c'est 2'800 entreprises qui occupent 25'000 employés dans la construction. La Fédération a une force politique, elle est reconnue tant au niveau cantonal que politique. Le Directeur rappelle que sans les entrepreneurs qui la forme, rien ne serait possible. Le changement prend certes du temps mais cela permet réellement de faire bouger les choses. Le développement par exemple de la carte de chantier qui ne peut pas être imposée pour le moment ; mais les valaisans ont réussi à le faire donc il faut continuer à travailler ensemble sur les mêmes objectifs.

Un tiers du Conseil d'administration de la FVE est renouvelé, notamment avec M. Nicolas DUCHÊNE. Tout ce sang neuf va permettre de renouveler la Fédération car elle a besoin d'être organisée différemment, notamment en termes d'outils avec un nouveau portail permettant de gérer un maximum de choses et regroupant toutes les informations de l'entrepreneur. Ces changements prendront toutefois entre 3 et 5 ans.

M. Jean-François PITTET rappelle qu'il se tient à la disposition des entrepreneurs pour les défendre et les aider et se réjouit de passer un moment convivial avec eux.

Président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs

M. Michel DUCOMMUN, venant du métier du bois, a déménagé ses 32 collaborateurs après avoir fêté les 75 ans de son entreprise (Menuiserie Ducommun SA) sur la Commune de Lausanne.

Il est très touché par la formation et est allé voir les sélections des SwissSkills de la construction métallique lors des portes ouvertes de l'EDC.

M. Michel DUCOMMUN prononce un discours émouvant pour M. Philippe AUBERT et le remercie pour son implication notamment dans la formation.

Modification de la Loi sur la poursuite (LP)

Dès le 1^{er} janvier 2025, les poursuites qui concernent des créances de droit public (par exemple impôts, TVA, amendes, assurances sociales obligatoires) se continuent par [voie de faillite](#), et non plus par voie de saisie.

Les exceptions prévues par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (art. 43 al. 1 et 1bis LP) ont été abrogées pour lutter contre l'usage abusif de la faillite.



Centre de formation des métiers de la construction à Echallens

Retrouvez toutes les formations sur notre site : [Formation continue de la Fédération vaudoise des entrepreneurs](#)

Finances – Rétrocessions 2025

Désormais les rétrocessions des cotisations de la FVE seront payées au groupe et sections en fonction du réel encaissé.

Les factures de cotisations seront adressées durant le mois d'octobre aux Coopérateurs+.

Un état des paiements sera sorti à la date valeur du 30 novembre.

Durant le mois de décembre, les rétrocessions seront versées auprès des groupes et sections.

Swiss Safety Center – PHS ou PSST

Offre d'accompagnement pour la création d'un Plan santé sécurité (PSST) de base pour les petites, moyennes et grandes entreprises.

[Swiss Safety Center - L'avenir en toute sécurité](#)

Agat !

AGAT ! Placements fixes et temporaires SA, est une société spécialisée dans le placement de personnel fixe et temporaire, créée par des passionnés de la gestion de ressources humaines. La société appartient à la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

M. André DE CASTRO est heureux de présenter AGAT ! à l'occasion de cette assemblée, venant lui-même du métier de la construction métallique.

Prestations :

- Placement fixe et temporaire
- Gestion Payrolling
- Placement Try & Hire
- Prêt de personnel entre coopérateurs

Domaines :

- Second œuvre
- Gros œuvre et génie civil
- Construction métallique, Industrie et technique du bâtiment
- Secteur tertiaire
- Hôtellerie & restauration
- Santé & soins
- Agriculture

Agences :

- Lausanne
- Vevey
- Monthey
- Sion
- Mirandela (Portugal)

Action de prévention des entreprises du bâtiment

La dangerosité de l'amiante, du plomb et des PCB est bien connue dans le domaine du bâtiment. Mais peu savent exactement où se trouvent ces substances, quel est le cadre légal et surtout comment se protéger efficacement.

Pour renforcer l'information à ce sujet et prévenir le risque d'exposition des travailleuses et des travailleurs, L'Etat de Vaud et les partenaires sociaux du domaine du bâtiment proposent une formation courte et gratuite à toutes les entreprises du canton.



AMIANTE, PLOMB, PCB : Action de prévention des entreprises du bâtiment - FVE Formation continue

Agenda

2 mai 2025	16h00	Assemblée générale Metaltec Vaud	UCI, Aigle
4 juillet 2025	15h00	Remis des CFC & AFP CM&DCM	EDC, Tolochenaz
4 septembre 2025	18h00	L'Initiale et l'Assemblée générale FVE	FVE, Tolochenaz
17-21 septembre 2025		SwissSkills	Berne
Automne 2025		Sortie pour les membres	Echallens
4-9 novembre 2025		Comptoir d'Echallens	
		FVE hôte d'honneur	
18-23 novembre 2025		Salon des métiers	Beaulieu, Lausanne

16. FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DES BREVETS 2024

Brevet fédéral de chef d'atelier et de montage

M. Marco CORCIULO
M. Maximilien RAVAY

Brevet fédéral de projeteur constructeur sur métal

M. Luca CORCIULO
M. Guillaume HERREN
M. Jordan Daniel TOBAR VILLOTA

Les 5 lauréats ont été cordialement invités à participer à cette Assemblée générale dans le but de leur remettre un prix. Seul M. Guillaume HERREN a répondu à l'invitation et s'est vu remettre un cadeau de la part du groupe.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au Comité.

Un membre souhaite partager son expérience en rapport avec des jeunes migrants qui sont venus faire des stages dans son entreprise, qui sont tout à fait compétents mais ne parlent pas le français et ne peuvent suivre la formation initiale CFC classique.

D'autres membres relèvent avoir eu la même expérience.

M. Jean-François PITTET informe que la FVE met les moyens dans ce sens et est en train de travailler dessus.

Mme Catherine MÉRINAT informe au nom du CEPM qu'une formation adéquate est déjà mise en place par le prolongement d'une année supplémentaire à l'apprentissage incluant des cours de français, de grammaire, basés sur le métier. Cela s'appelle un [PAI \(prolongation d'apprentissage pour l'intégration\)](#) et est accessible uniquement aux allophones.

Nos sponsors sont remerciés :

- ♻ Jansen AG
- ♻ Pestalozzi SA
- ♻ Pantucci & fils
- ♻ Engel Acier en collaboration avec Arthur Weber



Metaltec Vaud



- ↳ Metals Distribution SA
- ↳ Vetrotech Saint-Gobain International AG
- ↳ Debrunner Acifer AG

18. ALLOCUTION DE MONSIEUR GRÉGORY DEVAUD, SYNDIC D'AIGLE ET PRÉSIDENT DE LA FONDATION DU TOUR DE ROMANDIE

M. Grégory DEVAUD arrivant tout droit du Tour de Romandie, son allocution se fera durant l'apéritif prévu sur le patio.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 18h28 en remerciant les participants et en les invitant à une visite guidée de l'UCI, suivie d'un apéritif proposé dans le patio surplombant la piste du vélodrome. Puis dès 19h30 à poursuivre par un repas dans le restaurant *Le Vélodrome*.

Nicolas Duchêne

Président

Joëlle Sala-Ramu

Secrétaire générale

Annexe : [Une Assemblée générale placée sous le signe de la transition et de l'avenir](#)